



PREFET DE MAYOTTE

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE NATURALISATION OU DE REINTEGRATION

ATTENTION !

Votre dossier devra être impérativement photocopié dans son intégralité (en 2 exemplaires)

**Une copie du dossier complet doit être transmise à la préfecture par la voie postale
(+ une grande enveloppe timbrée au tarif en vigueur)**

Vous devez impérativement fournir les pièces suivantes pour obtenir le récépissé de dépôt de votre dossier :

- une photocopie recto-verso de votre carte de séjour et du passeport en cours de validité ;
- un diplôme français de niveau supérieur ou égal au brevet des collèges délivré en France ou à l'étranger, ou le diplôme d'études en langue française (DELF) de niveau B1 ou une attestation délivrée par un organisme doté du label « France Langue d'Intégration (FLI), ou délivrée par un organisme agréé par le ministère de l'intérieur ; Les diplômes sont permanents, les attestations valables 2 ans.
- éventuellement les documents relatifs à votre situation militaire,
- deux photographies d'identité, tête nue,
- si vous avez déposé une précédente demande : photocopie de la décision.

ETAT CIVIL

- Si vous êtes de nationalité comorienne, votre acte de naissance doit être authentifié soit par l'ambassade de France à MORONI ou PARIS, soit par le ministère des affaires étrangères.
- Si vous êtes de nationalité malgache, les actes produits doivent être accompagnés de leur traduction originale.

1. Dans tous les cas :

- Original de votre acte de naissance **légalisé** avec indication du nom des père et mère,
- Original du jugement supplétif **légalisé** si votre acte de naissance a été modifié

- Copies des actes de naissance, ou le cas échéant de décès de vos parents,
- Copie de l'acte de mariage de vos parents,
- Tout document justifiant votre date d'entrée à Mayotte (visa, cachet passeport, attestation, laissez-passer etc.)

2. Si vous êtes marié(e), pacsé(e), divorcé(e), séparé(e), ou veuf (ve) et/ou si vous avez des enfants mineurs :

- **Si vous êtes marié**, original de votre acte de mariage ainsi qu'une copie de la carte de séjour ou de la carte nationale d'identité de votre conjoint,
 - Si vous êtes réfugié(e), original du document délivré par l'OFPPRA,
 - En cas de mariages multiples, original des différents actes de mariage,
- **Si vous avez conclu un PACS**, copie du certificat délivré par le tribunal d'instance auprès duquel a été enregistré le PACS,
- **Si vous êtes marié et que votre conjoint ne demande pas la nationalité française avec vous**, lettre de votre conjoint précisant qu'il ne s'associe pas avec vous
- **Si vous êtes séparé(e)**, copie de la décision de séparation de corps ou l'ordonnance de non-conciliation
- **Si vous êtes divorcé(e)**, copie de la décision de divorce ou de l'acte de répudiation
- **Si vous êtes veuf(ve)**, l'original de l'acte de décès du conjoint,
- **Si vous avez des enfants mineurs** (domiciliés en France ou à l'étranger) :
 - l'original de l'acte de naissance des enfants et, pour les enfants adoptés, copie du jugement d'adoption,
 - copie du passeport ou de la carte d'identité française pour les enfants français,
 - copie du titre d'identité républicain pour les enfants nés à Mayotte de parents étrangers.
 - originaux des certificats de scolarité de vos enfants mineurs
 - tout document justifiant de leur résidence à votre domicile (copie du carnet de santé, inscription dans une crèche...), si vos enfants ne sont pas scolarisés
 - si vous êtes réfugié(e), original du document délivré par l'OFPPRA,

DOMICILE

- **Situation au regard du logement :**
 - Si vous êtes locataire : contrat de location et dernière quittance de loyer, ou dernière facture à votre nom ;
 - Si vous êtes propriétaire : acte ou attestation de propriété et dernière facture (EDM,...) ;
 - Si vous êtes hébergé(e) : attestation d'hébergement récente + titre de séjour ou carte d'identité française de la personne qui vous héberge + justificatif de domicile récent de l'hébergeant (quittance de loyer, facture EDM...)
- **Justificatifs du séjour de votre famille :**
 - copie du titre de séjour ou de la carte nationale d'identité française, recto-verso, de votre conjoint (ou concubin),

- copie du titre de séjour ou de la carte nationale d'identité française de vos parents ou de votre tuteur légal, recto-verso, s'ils vous prennent en charge,

AUTRES JUSTIFICATIFS

- **Si vous avez des parents proches de nationalité française** (frères, sœurs, père, mère, etc...), copie de l'acte de naissance et de leur carte nationale d'identité française,
- **Si vous pouvez bénéficier de la réduction du délai de stage à 2 ans** car vous avez accompli avec succès deux années d'études supérieures validées par un diplôme délivré par une université ou un établissement supérieur français :
 - photocopie des certificats d'inscription universitaire
 - photocopie des diplômes d'études supérieures obtenus

RESSOURCES ET ACTIVITE PROFESSIONNELLE

- **Si vous êtes salarié(e)**
 - photocopie de votre contrat de travail en cours + original de l'attestation de votre (vos) employeur(s),
 - photocopie des 3 derniers bulletins de salaire,
 - photocopie des certificats de travail concernant si possible les 3 dernières années,
 - photocopie des bulletins de salaire des mois de décembre des 3 années précédant la demande, ou le cas échéant, ceux du mois de novembre,
- **Si vous êtes demandeur d'emploi**
 - photocopie de la dernière carte d'inscription au pôle emploi
 - photocopie de tous justificatifs de votre activité professionnelle si possible au cours des dernières années.
- **Si vous êtes stagiaire de la formation professionnelle**
 - photocopie de l'attestation de l'organisme de formation mentionnant les dates de début et de fin de stage
 - le dernier bulletin de rémunération
- **Si vous êtes artisan ou commerçant**
(K BIS)
 - original + photocopie de l'extrait d'immatriculation au registre du commerce des métiers
 - patente en cours de validité
- **Si vous êtes pris(e) en charge par votre conjoint, concubin ou tiers**
 - justificatif de ses ressources : dernier avis d'imposition ou de non-imposition + 3 derniers bulletins de salaire.
- **Si vous êtes lycéen(ne) ou étudiant(e)**
 - Tous les certificats de scolarité depuis votre entrée à l'école à Mayotte,
 - carte d'inscription dans un établissement supérieur pour l'année en cours,
 - justificatif des diplômes de l'enseignement obtenus en France,
 - si vous êtes boursier, attestation indiquant le montant de la bourse,
- si vous êtes pris en charge par vos parents :
 - 1 - photocopie de leur titre de séjour ou de leur carte nationale d'identité française
 - 2 - une attestation sur l'honneur de prise en charge
 - 3 - photocopie de leurs 3 derniers avis d'imposition ou de non imposition
 - 4 - s'ils résident à l'étranger, un justificatif des versements

➤ **Si vous êtes retraité(e)**

- titre de pension et dernier bordereau de versement de cette pension

➤ **Si vous êtes handicapé(e) ou invalide**

- copie de la décision de la CDAPH (ex COTOREP) avec mention du taux d'invalidité

➤ **Si vous êtes invalide du travail**

- copie de la carte d'invalidité et copie du bordereau de versement d'une pension ou allocation

➤ **Si vous percevez des allocations familiales, (APL, RSA ,...).**

- attestation de versement des diverses allocations que vous percevez.

SITUATION FISCALE

- copie des avis d'imposition ou de non imposition des 3 dernières années (en intégralité)
- copie du dernier avis d'imposition ou de non imposition de votre concubin(e)
- original du bordereau de situation fiscale, modèle P237, portant sur les 3 dernières années. (Ce document est délivré par la trésorerie dont vous dépendez)
- déclaration des revenus de l'année.en cours

CASIER JUDICIAIRE ETRANGER

- Si vous séjournez en France depuis moins de 10 ans :
 - extrait de casier judiciaire étranger établi dans le ou les pays où vous avez résidé plus de 6 mois durant ces années
- Cette pièce n'est pas demandée :
 - aux personnes entrées en France avant l'âge de 18 ans
 - aux personnes ayant le statut de réfugié

Préfecture de Mayotte
DIIC – SERVICE DES MIGRATIONS ET DE L'INTEGRATION
Bureau de l'instruction et de la naturalisation
BP 676
97600 MAMOUDZOU
Tél. : 02.69.63.50.00
Mail : naturalisations@mayotte.pref.gouv.fr